Image not found or type unknown

Refus de delivrance de nationnalité

Par **mamad88**, le **08/04/2016** à **12:59**

bonjour,mon pere est francais par fillitions et jai deposer pour obtenir le certificat ,jai envoyer des recours gracieux et jai envoyer tous les preuves de sa nationalité mais on me demande de prendre un avocat contencieux alors que je suis pas en france mais hors de france .
je voudrais savoir comment faire pour avoir un avocat dans ces cas la parceque on ma refuser le certificat disant insuffisance de preuve
merci de me repondre

Par **youris**, le **08/04/2016** à **14:42**

bonjour,
si votre demande de nationalité par filiation vous a été refusée par l'administration, il ne vous reste plus qu'à faire une procédure devant la juridiction compétente française.
si vous ne résidez pas en france, vous pouvez charger un avocat exerçant en france de vos représenter.
vous pouvez vous renseigner dans un consulat de france pour trouver un avocat ou chercher sur internet un avocat spécialisé.
vous pouvez consulter ce lien:
http://cnb.avocat.fr/Choisir-votre-avocat_a131.html
salutations

Par **mamad88**, le **19/04/2016** à **12:18**

bonjour
jarrrive pas a trouver un avocat sur le site que vous m'avaez donné.alors je doit me rendre au consulat de mon pays ou demander un nom d'avocat par l'intermediaire d'une autre personne
Je vous proe de me guider pour trouver un avocat dans les brefs delai .merci

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés